



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction du Développement

Sous-direction de l'Environnement

Affaire suivie par : C. Pouillart
Poste:

2011-CG-6-3324

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 25 novembre 2011

**CONTRATS EAU
ADOPTION DE 5 CONTRATS
COMPLÉMENT À 1 CONTRAT
ADOPTION D'UN AVENANT
PROROGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ D'UN CONTRAT
AIDE EXCEPTIONNELLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA FORÊT DE RAMBOUILLET**

Politique : Réseaux et infrastructures			
Secteur : Eau et assainissement			
Programme : Contrats eau			
Données financières	AP 2011	CP 2011	DFS
Montant actuel	7 800 000 €	2 610 000 €	100 000 €
Montant déjà engagé	4 898 918 €	0 €	66 830 €
Montant disponible	2 901 082 €	2 610 000 €	33 170 €
Montant réservé pour ce rapport	213 430 €	0 €	0 €

Prévision de versement des subventions du présent rapport	Montant pluriannuel	CP 2012	CP 2013
Investissement	213 430 €	207 159 €	6 271 €
Fonctionnement	30 317 €	15 159 €	15 158 €

Programme : Autres interventions dans le domaine de l'eau – Subventions exceptionnelles liées à l'eau			
Données financières	AP 2011	CP 2011	
Montant actuel		1 200 000 €	0 €
Montant déjà engagé		0 €	0 €
Montant disponible		1 200 000 €	0 €
Montant réservé pour ce rapport		340 000 €	0 €

Prévision de versement de la subvention du présent rapport	Montant pluriannuel	CP 2012
Investissement	340 000 €	340 000 €

Les contrats eau ont été mis en place par le Conseil général des Yvelines par délibération du 16 décembre 1994 pour mettre en œuvre sa politique en matière d'environnement. Leur objectif est d'assurer la cohérence de la gestion de l'eau. Depuis la création du dispositif, 232 contrats eau ont été signés. 96 contrats eau sont en cours représentant un engagement financier de 81 M€ en investissement.

Dans ce cadre, il vous est proposé l'adoption des contrats eau des communes des Clayes-sous-Bois, de Port-Villez, de Versailles, de Vicq, du syndicat intercommunal d'assainissement d'Epône-Mézières-sur-Seine et de compléter le contrat eau du syndicat intercommunal d'aménagement de la Mauldre supérieure et de ses affluents, pour un montant total de subventions de 243 747 €. Il vous est proposé également d'adopter l'avenant au contrat eau de la commune de La Celle-Saint-Cloud, de proroger la durée de validité du contrat eau de la commune d'Aubergenville et d'accorder une aide exceptionnelle au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la forêt de Rambouillet pour des travaux de sécurisation du réseau d'alimentation.

A – RAPPEL DU REGLEMENT

Le règlement en vigueur a été adopté par délibération du Conseil général du 28 mai 2010. Les dossiers sont examinés par opération à l'issue de la consultation des entreprises pour les travaux et sur la base d'estimatifs (APS ou AVP) pour les études générales. Un contrat avec la collectivité vous est proposé dès la première opération. Il est complété au fur et à mesure de l'adoption des opérations par l'Assemblée départementale. Les études préalables, dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, et les acquisitions vous sont présentées en même temps que les travaux à l'issue de la consultation des entreprises.

Les opérations aidées dans le cadre des contrats eau et leurs taux de subventions sont :

- les études générales à 10%,
- les travaux de dépollution des eaux usées et pluviales à 15% pour les collectivités urbaines et 35% pour les collectivités rurales,
- les travaux de mise en valeur du milieu naturel à 20% pour les travaux d'aménagement et 30% pour les travaux d'entretien.

Les montants des travaux sont plafonnés par nature d'opération et les opérations dont le montant se révèle supérieur de 25% aux prix plafonds sont non éligibles.

Le montant des dépenses subventionnables est plafonné à 15 000 000 €HT par collectivité pour une période de 5 ans.

B – EXAMEN DES DOSSIERS

Les contrats qui vous sont proposés sont conformes au règlement. Ils représentent un montant total de subventions de 243 747 €.

Le détail de chaque contrat eau est présenté en annexe au présent rapport.

Une synthèse des nouvelles opérations vous est proposée ci-dessous :

	Synthèse des opérations	Montant €HT éligible	Montant des travaux TTC	Taux de la subvention	Montant de la subvention (€)
Commune des Clayes-sous-Bois	Opération n°1 : Mise à jour du schéma directeur d'assainissement	134 614		10%	13 461
Commune de Vicq	Opération n°1 : Mise à jour du schéma directeur d'assainissement	40 000		10%	4 000
Syndicat Intercommunal d'assainissement d'Epône-Mézières-sur-Seine	Opération n°1 : Etude de mise en conformité des branchements	62 709		10%	6 271
Commune de Port-Villez	Opération n°1 : Raccordement du hameau du Grand Val au réseau d'assainissement communal	133 970		35%	46 890

Commune de Versailles	Opération n°1 : Réhabilitation de collecteurs unitaires Opération n°2 : Création de 2 collecteurs unitaires de stockage	952 056	15%	142 808
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre supérieure et de ses affluents	Opération n°2 : Programme d'entretien 2011		30%	30 317
TOTAL		1 424 404		243 747

Trois contrats concernent les études générales :

- mise à jour des schémas directeurs d'assainissement des communes des Clayes-sous-Bois et Vicq,
- étude de mise en conformité des branchements particuliers sur le territoire du syndicat intercommunal d'assainissement d'Epône-Mézières-sur-Seine.

Deux contrats concernent les travaux de dépollution des eaux usées et pluviales :

- réhabilitation des réseaux unitaires de Versailles,
- raccordement du hameau de Grand Val au réseau d'assainissement communal de Port-Villez.

Un contrat eau concerne les travaux de mise en valeur du milieu naturel : l'entretien 2011-2012 de la Mauldre amont et ses affluents pour le syndicat intercommunal d'Aménagement de la Mauldre supérieure.

C – AVENANT AU CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CLOUD

Par délibération du 18 octobre 2011, la commune de La Celle-Saint-Cloud sollicite, dans le cadre d'un avenant, des modifications au contrat eau qui lui a été accordé par délibération du Conseil général du 16 avril 2010 pour un montant de travaux de 1 060 326 €HT et pour une subvention de 257 065 €.

Sur les 14 opérations d'assainissement prévues au contrat, la commune souhaite abandonner 2 opérations et une partie d'une troisième opération. Ces travaux ne sont plus nécessaires grâce aux travaux d'assainissement réalisés sur les voies adjacentes. Le montant total de ces travaux est de 300 495 €HT.

La commune de La Celle-Saint-Cloud souhaite pouvoir utiliser la subvention disponible de 60 099 € correspondant à ces abandons pour des travaux urgents de l'avenue Pigault Lebrun. La voirie étant fortement dégradée suite aux intempéries de l'hiver dernier, il est devenu urgent de réhabiliter le collecteur d'eaux usées et de créer un collecteur d'eaux pluviales. Le montant de ces travaux estimé à 313 545€HT serait plafonné à 300 495 €HT pour le contrat eau.

Ces modifications ne modifieraient pas le montant total de la subvention attribuée.

L'échéancier prévisionnel modifié du versement des subventions du contrat figure en annexe 7 du projet de délibération.

D – PROROGATION DU DELAI DE VALIDITE DU CONTRAT EAU DE LA COMMUNE D'AUBERGENVILLE

La commune d'Aubergenville a bénéficié d'un contrat eau par délibération du Conseil général du 23 juin 2006 pour un montant de travaux de 9 201 185 €HT avec une subvention de 1 380 178 €. Ce contrat a été signé le 15 septembre 2006 et la commune demande, par courrier du 12 septembre 2011, la prorogation du délai de validité de celui-ci.

Sur les 9 opérations prévues au contrat, 3 ont été réalisées. Cependant la commune rencontre des difficultés de réception des travaux pour 2 d'entre elles qui concernent la reconstruction de la station d'épuration. Le solde des subventions correspondantes ne peut donc pas être versé.

Par conséquent il vous est proposé d'accepter de proroger le délai de validité du contrat eau jusqu'au 15 septembre 2012.

**E-ATRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA FORET DE RAMBOUILLET**

Afin de faire face au développement économique et urbain, le syndicat a élaboré en 2009, conjointement avec les services du Département, un programme de travaux permettant de sécuriser l'alimentation en eau à échéance 15 à 20 ans. La création de 80 logements sur le domaine de Montlieu à Emancé contribue à accroître les besoins supplémentaires en eau potable. Compte tenu des besoins générés par cette opération de logements dans laquelle est impliqué le Département, il vous est proposé d'accorder au syndicat une aide exceptionnelle de 340 000 € correspondant à 16,6% du programme de 2 043 523 €HT. Les travaux consisteront principalement à créer un ouvrage de stockage supplémentaire de 100 m³ à Gazeran ainsi que des interconnexions et les liaisons nouvelles à Gazeran et Poigny-la-Forêt. Ils ont bénéficié d'un accord de commencement anticipé à compter du 17 octobre 2011.

Si l'ensemble de ces propositions recueille votre accord, le projet de délibération suivant vous est soumis :

**ANNEXE AU RAPPORT :
FICHES RECAPITULATIVES DES CONTRATS EAU PROPOSÉS**

I - CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS :

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage :</u>	Collectivité urbaine - deuxième contrat eau
<u>Population :</u>	17 200 habitants
<u>Domaine d'action du contrat eau concerné :</u>	Etudes générales
<u>Opération n°1 du contrat eau :</u>	Mise à jour du schéma directeur d'assainissement Montant de l'opération : 134 614 €HT (plafond de 185 000 €HT) Montant de la subvention : 13 461 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie sollicitée

La commune des Clayes-sous-Bois est maître d'ouvrage des deux réseaux communaux d'assainissement. Le transport des effluents issus de l'est de la commune est assuré par le syndicat intercommunal d'assainissement du Val de Gally Ouest (SIAVGO) jusqu'à la station d'épuration syndicale située à Villepreux dont l'exutoire est le ru de Gally. Les effluents issus de l'ouest de la commune sont transportés par le syndicat intercommunal de la région de Plaisir-Les Clayes (SIEARPC) jusqu'à la station d'épuration syndicale située à Plaisir dont l'exutoire est le ru du Maldroit.

Suite au schéma directeur d'assainissement réalisé en 2001, la commune a réalisé un programme triennal de réhabilitation de collecteurs et de gestion des eaux pluviales dans le cadre d'un premier contrat eau.

La première opération présentée au titre de ce deuxième contrat eau est la mise à jour du schéma directeur d'assainissement. Elle a bénéficié d'un accord de commencement anticipé à compter du 21 septembre 2011.

II - CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DE VICQ :

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage :</u>	Collectivité rurale - deuxième contrat eau
<u>Population :</u>	320 habitants
<u>Domaine d'action du contrat eau concerné :</u>	Etudes générales
<u>Opération n°1 du contrat eau :</u>	Mise à jour du schéma directeur d'assainissement Montant de l'opération : 40 000 €HT (plafond de 185 000 €HT) Montant de la subvention : 4 000 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie et région Ile-de-France sollicitées

Suite au schéma directeur d'assainissement réalisé en 1986, la commune de Vicq est entièrement assainie en assainissement non collectif et a la charge de l'entretien des 110 dispositifs de traitement individuels. Cependant, 84 installations présentent un fonctionnement défectueux.

Par conséquent, la commune souhaite mettre à jour son schéma directeur d'assainissement qui permettra d'étudier à nouveau les différents scénarios d'assainissement et de mettre à jour le zonage d'assainissement. Cette étude aboutira à un programme pluriannuel de travaux. Elle devrait commencer en janvier 2012.

III – CONTRAT EAU DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT D'EPÔNE MEZIERES-SUR-SEINE (SIAEM) :

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage :</u>	Collectivité urbaine - troisième contrat eau
<u>Population :</u>	9 830 habitants
<u>Domaine d'action du contrat eau concerné :</u>	Etudes générales
<u>Opération n°1 du contrat eau :</u>	Etude de mise en conformité de 430 branchements particuliers Montant de l'opération : 62 709 €HT Montant de la subvention : 6 271€
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie sollicitée

Le syndicat intercommunal d'assainissement d'Epône-Mézières (SIAEM) regroupe les communes d'Epône et de Mézières-sur-Seine. Il a en charge la collecte et le traitement des effluents communaux unitaires. Les effluents sont traités à la station d'épuration située à Mézières dont l'exutoire est la Seine.

Depuis la construction de la station d'épuration, le syndicat a entrepris en 2007 une démarche de mise en conformité des branchements chez les particuliers afin d'optimiser le fonctionnement de la station. Sur les 950 branchements étudiés au titre de trois subventions départementales successives, les travaux réalisés par les particuliers ont permis d'obtenir 80% de conformité des raccordements. La première opération proposée au titre du contrat est la poursuite de l'étude de mise en conformité des branchements à Epône et Mézières-sur-Seine. Elle concernera 430 branchements et a bénéficié d'un accord de commencement anticipé à compter du 2 novembre 2011.

IV – CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DE PORT-VILLEZ :

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage :</u>	Collectivité rurale – premier contrat eau
<u>Population :</u>	235 habitants
<u>Domaine d'action du contrat eau concerné :</u>	Travaux de dépollution des eaux usées et pluviales
<u>Opération n°1 du contrat eau :</u>	Raccordement du hameau du Grand Val au réseau d'assainissement communal Montant de l'opération : 203 941 €HT plafonné à 133 970 €HT Montant de la subvention : 46 890 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie sollicitée
<u>Prix de l'eau</u>	Prix de l'eau : 2,36 €TTC/m ³ Part assainissement : 0,93 €TTC Augmentation du prix de l'eau prévue : 27%

La commune de Port-Villez est maître d'ouvrage de deux réseaux de collecte séparatifs réalisés entre 1989 et 1999. Les eaux usées du hameau de Notre dame de la Mer sont dirigées vers la station d'épuration de Jeufosse. Celles du bourg sont traitées à la station d'épuration de Blaru située à Port-Villez. L'exutoire de ces 2 stations est la Seine.

Suite au schéma directeur d'assainissement communal réalisé en 2005, compte tenu du manque de superficie et de la non aptitude des sols à l'épuration, la commune a décidé de raccorder le hameau du Grand Val au réseau d'assainissement communal du bourg. Ce hameau est situé juste à l'amont de la station de Blaru. La commune réalise les travaux en domaine public mais aussi en domaine privé. Il s'agit de raccorder 9 habitations. Ces travaux ont bénéficié d'une autorisation de commencement anticipé à compter du 17 octobre 2011. Ils entraîneront une augmentation du prix de l'eau de 27%. Celui-ci atteindra 3€TTC/m³ mais restera inférieur à la moyenne départementale qui est de 3,37 €TTC/m³ (valeur de 2007). La commune de Port-Villez prévoit d'en informer la population.

V – CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DE VERSAILLES :

<u>Caractéristique du maître d’ouvrage :</u>	Collectivité urbaine - cinquième contrat eau
<u>Population :</u>	88 641 habitants
<u>Domaine d’action du contrat eau concerné :</u>	Travaux de dépollution des eaux usées et pluviales
<u>Opération n°1 du contrat eau :</u>	Réhabilitation de collecteurs unitaires Montant de l’opération : 572 156 €HT (plafond de 1 062 350 €HT) Montant de la subvention : 85 823 €
<u>Opération n°2 du contrat eau :</u>	Création de 2 collecteurs unitaires de stockage Montant de l’opération : 379 900 €HT (plafond de 897 600 €HT) Montant de la subvention : 56 985 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l’Eau Seine-Normandie sollicitée
<u>Prix de l’eau</u>	Prix de l’eau moyen : 3,55 €TTC/m ³ Augmentation du prix de l’eau : 3%

La commune de Versailles est maître d’ouvrage des réseaux d’assainissement. Ceux-ci sont majoritairement de type unitaire. Le transport des effluents de la moitié de la ville est assuré par le syndicat intercommunal d’assainissement de la vallée du ru de Marivel jusqu’à la station d’épuration de Seine aval.

Les effluents de la moitié ouest sont acheminés par le syndicat intercommunal de la région ouest de Versailles jusqu’à la station d’épuration du Carré de Réunion située à Bailly. Les effluents du plateau de Satory sont acheminés par le syndicat intercommunal d’assainissement de la vallée de la Bièvre jusqu’à la station d’épuration de Valenton.

Le schéma directeur d’assainissement est en cours et devrait aboutir, mi 2012, à un programme de travaux sur le réseau communal. Néanmoins la commune réalise un diagnostic permanent de son réseau. Depuis 1995, elle a bénéficié de 4 contrats eau qui ont permis de réhabiliter le réseau d’assainissement, de capter les eaux claires et de maîtriser les eaux de ruissellement. Le programme présenté par la commune pour les 3 années à venir est la poursuite des précédents programmes. Il est estimé à 4,8 M€HT.

Les opérations proposées dans le cadre de ce 5^{ème} contrat concernent le remplacement de collecteurs, la réhabilitation par chemisage, et la création de collecteurs de stockage. Le contrat eau précédent venant d’être soldé, les travaux proposés ont bénéficié d’accords de commencement anticipé à compter des 29 mars, 22 juin et 1^{er} octobre 2011 pour permettre leur réalisation de façon concomitante avec les travaux de voirie.

VI – CONTRAT EAU DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’AMENAGEMENT DE LA MAULDRE SUPERIEURE ET DE SES AFFLUENTS (SIAMS):

<u>Caractéristique du maître d’ouvrage :</u>	Collectivité urbaine – deuxième contrat eau
<u>Population :</u>	110 000 habitants
<u>Domaine d’action du contrat eau concerné :</u>	Travaux de mise en valeur du milieu naturel
<u>Opération n°2 du contrat eau :</u>	Programme d’entretien 2011 de la Mauldre amont et de ses affluents Montant de l’opération : 101 055 €TTC Montant de la subvention : 30 317 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l’Eau Seine-Normandie sollicitée

Le syndicat intercommunal d’aménagement de la Mauldre supérieure et de ses affluents est compétent en matière d’aménagement et d’entretien des cours d’eau sur son territoire, qui concerne 18 communes yvelinoises. Il mène également des études concernant la restauration écologique de ces cours d’eau et le rétablissement de la continuité écologique

Le syndicat a bénéficié d’un contrat eau en 2010 pour réaliser le programme d’entretien 2010 de la Mauldre amont et ses affluents. Il vous est proposé de le compléter avec le programme d’entretien 2011. Il concerne 15

km de cours d'eau et est conforme au cahier de prescriptions édité par le Comité de Bassin Hydrographique de la Mauldre et ses Affluents. Les travaux concernent les berges et le lit mineur avec des opérations raisonnées d'élagage, de débroussaillage, d'abattage et de lutte contre les espèces invasives. Ils ont bénéficié d'une autorisation de commencement anticipé à compter du 7 octobre 2011. Ils seront réalisés en domaines public et privé sur la base d'un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général en date du 4 février 2011. Le syndicat ne récupérant pas la TVA sur les travaux réalisés chez les particuliers, en application de l'article 5.B du règlement des contrats eau, le montant de la subvention est calculé sur le montant TTC des travaux. Ce programme d'entretien sera poursuivi en 2012 par le syndicat pour un montant équivalent.